MAIRIE D'AUTECHAUX-ROIDE
COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 26 mai à 20 heures
Le Conseil Municipal de cette commune, élu lors des dernières élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M Pascal TOURNOUX, Maire.

Présents : TOURNOUX Pascal, MILLARDET Christian, CHOLLEY Rémi, GRAIZELY Liliane, BARTHOULOT Luc, BIDEAUX Rachel, COURVOISIER Uny, OHLMANN Christelle, PERRU Marie.

Excusés : DEVILLAIRS Samuel, HENRY Léo, LOPEZ Rafaël, PILLARD Jean-Marc, PREVOST Alexandre.

Madame Rachel BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

Convocation : 16/05/2023

Ordre du Jour :

1 – Délibération : Avenant 1 : Contrat de mandat pour gestion de logements communaux – Habitat 25
2 – Délibération : CDG25 – Désignation du référent déontologie des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil
3 – Délibération : Acquisition parcelles AA99, 101, 103
4 – Délibération : Avenant 2 – la Fabrike

Approbation du compte-rendu de séance du 31 mars 2023 à l'unanimité.

Délibération n°12-2023 **: AVENANT 1 – CONTRAT DE MANDAT POUR GESTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX – HABITAT 25**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune souhaite passer un avenant au contrat de gestion de logements communaux en date du 19 mai 2017 confié à Habitat 25.

En effet, le mandat initial étant échu, il est proposé de le renouveler pour une année à compter du 1er mai 2023.
Dans ce délai, il appartient notamment à Habitat 25 de retirer le logement de l'ancienne école du contrat initial et de régulariser les sommes perçues à ce titre depuis la vente du bâtiment en février 2020.
L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de cet avenant 1 engageant la collectivité auprès d'Habitat 25 jusqu'au 30 avril 2024.

***Délibération n°13-2023 :* CDG25 – DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion du Doubs :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;
Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;
Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;
Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
. Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
. Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif ;
. Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
. Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
. Monsieur Xavier MONLAÜ, magistrat administratif ;
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOPTE** la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, soit à 9 voix pour.

Délibération n°14-2023 : **ACQUISITION PARCELLES AA 99, 101, 103**

La commune souhaite acquérir pour 500 € les parcelles suivantes appartenant à Mr Julien BOURDENET :

- AA 99 d'une contenance de 1 a 76 ca
- AA 101 d'une contenance de 2 a 93 ca
- AA 103 d'une contenance de 1 a 75 ca

Le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour, d'autoriser le Maire :
- à régler cette dépense et à signer tout document s'y rapportant, ainsi que les frais d'acquisition.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune 2023, article 2111.

Délibération n°15-2023 : **AVENANT 2 – LA FABRIKE**

Monsieur le Maire expose que le marché relatif à la maîtrise d'œuvre du centre-bourg doit faire l'objet d'un avenant 2 en plus-value suite à la réintégration du bâtiment mairie actuel dans le projet initial :

Prestataire	Montant avenant HT	Montant avenant TTC	Vote
La Fabrike	5 210 €	6 252 €	À l'unanimité
Au-delà du fleuve	350 €	470 €	
Total	5 560 €	6 722 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité :
• Accepte l'avenant repris ci-dessus,
• Autorise Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

<u>Questions diverses</u> :

- L'étude des offres pour la sécurisation de la RD73 est en cours.
- Un Marché du soir de PMA est programmé sur la commune le 15 septembre 2023. Les associations de la commune s'engagent à participer.
- Le village sera décoré à l'occasion du Comice Agricole organisé à Autechaux Roide le 2 septembre 2023.
- Un spectacle de la compagnie A la Lueur des Contes, en collaboration avec Ecurcey, est prévu le 29 octobre 2023.
- Concernant les ordures ménagères, la situation devrait être régularisée pour la fin de l'année concernant les bacs.
- Une armoire à livres a été mise en place, sous le préau de la mairie.

La séance est levée à 21h50.

La secrétaire,
Rachel BIDEAUX

Délibérations votées au cours de la séance :

- **1 : Avenant 1 : Contrat de mandat pour gestion de logements communaux – Habitat 25**
- **2 : CDG25 – Désignation du référent déontologie des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil**
- **3 : Acquisition parcelles AA99, 101, 103**
- **4 : Avenant 2 – la Fabrike**

Membres présents au cours de la séance :

Nom Prénom	Fonction	Signature
TOURNOUX Pascal	Maire	
MILLARDET Christian	1er adjoint	
CHOLLEY Rémi	3ième adjoint	
GRAIZELY Liliane	Conseillère déléguée	
BARTHOULOT Luc	Conseiller	
BIDEAUX Rachel	Conseillère	
COURVOISIER Uny	Conseiller	
DEVILLAIRS Samuel	Conseiller	Excusé
HENRY Léo	Conseiller	Excusé
LOPEZ Rafaël	Conseiller	Excusé
OHLMANN Christelle	Conseillère	
PERRU Marie	Conseillère	
PILLARD Jean-Marc	Conseiller	Excusé
PREVOST Alexandre	Conseiller	Excusé